

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 27 février 1876](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 27 février 1876

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (272r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 27 février 1876, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48791>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits FamiliLettres de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 février 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

## Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin annonce à Cresson que Bozérian va faire copier l'arrêt de la cour et le faire signifier à Boucher à Cie. Sur le procès en contrefaçon intenté à Godin par Boucher et Cie.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Bozérian, Jules \(1825-1893\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 27 février 76

Chez Monsieur Casson,

M. Bergeron me fait écrire qu'il va faire lever l'arrêt de la cour et le faire signifier à M. Poucher. N'y aurait-il pas à voir avant de signifier cet arrêt, si il n'y a pas intérêt à obliger Poucher de suivre le procès en contre facon qu'il a commencé contre moi. Car si il veut encore prétendre que je lui ai fait un préjudice en soutenant contre lui mes droits de vérité, peut-être ne serait il pas inutile de lui opposer celui qu'il me cause en

me faisant un procès sans motif sérieux et sans droit.

Veuillez ne pas laisser engager la procédure sans arrêter le plan de campagne que je dois suivre.

À regret, je vous prie, cher Monsieur l'assurance de mes sentiments devoués.

Godin